

# L'image fixe : un catalogage sans idée fixe

par Marie-Claude Thompson

*Bibliothèque nationale de France*

**D**écrire selon la même norme des documents aussi divers qu'une estampe du XVIII<sup>e</sup> siècle, une affiche de cinéma, un abécédaire ou un drapelet de pèlerinage, ou encore une photographie d'Atget... c'est le pari que s'était fixé dès 1986 un groupe d'experts chargé de jeter les bases d'une description bibliographique de l'image fixe.

Il restait à rédiger un avant-projet de norme complet et cohérent, compatible avec les normes définies dans d'autres pays, notamment aux États-Unis. Très prochainement disponible, celui-ci devrait être diffusé lors de l'enquête programmée au cours de l'année 1994.

Ces années écoulées ont permis de mûrir et d'affirmer certaines convictions :

– entre le document et l'image ou les images qu'il porte, c'est avant tout le document que l'on catalogue. Si on le souhaite, la technique de dépouillement permet d'analyser chaque image et d'en donner une indexation plus fine :

– les principes de l'ISBD (distinction œuvre/exemplaire, fidélité au document...) s'appliquent parfaitement au champ de l'image fixe multipliable, issue d'un élément d'impression ou d'un négatif. Édition et impression, voire réédition ou réimpression, retraitage, appartenance à une collection..., ces concepts de base de la description bibliographique semblent pouvoir être adoptés sans difficulté par l'image fixe.

Toutefois, certaines particularités propres à l'image méritent d'être signalées.

• Le *titre* des images peut revêtir diverses formes : légende, dialogue, texte intégré à l'iconographie, premiers mots

d'un quatrain, titre manuscrit... Le catalogueur devra retenir l'élément de texte qui rend le mieux compte du contenu du document, en s'aidant au besoin de la typographie. Et que dire des affiches aux multiples messages et slogans, pour lesquelles le choix du titre pose souvent de réels problèmes ? Quant à la masse de documents non légendés (photographies, dessins, documents non édités...), elle nécessite une bonne connaissance du document, parfois des recherches et identifications, afin de pouvoir leur attribuer un titre dit « forcé ».

• L'image est souvent le fait d'une collaboration entre différentes personnes ou collectivités qui apportent leur contribution au contenu intellectuel ou artistique du document. Dans le cas des documents publicitaires, graphiste, photographe, rédacteur du slogan, agence de publicité, annonceur... seront autant de « *mentions de responsabilité* ». Une bonne connaissance du domaine permettra de les restituer.

L'attribution des différentes fonctions est facilitée dans le cas de bon nombre d'estampes anciennes. La plupart livrent dans leur légende ou leurs signatures un ou plusieurs noms d'auteurs suivis d'expressions souvent latines indiquant le rôle de ces derniers : par exemple, *fecit, del., pinxit*, etc.

Toutes les images n'offrent pas cette facilité d'identification et là encore les documents « non identifiés » restent, pour de nombreux fonds, largement majoritaires.

• Une notion propre à l'estampe concerne la mention d'*état*. Lorsqu'un élément d'impression est modifié de façon significative, les différentes

épreuves obtenues constituent des « états » différents de l'estampe. Les tirages et surtout les retrages sont également mentionnés : c'est le cas de certaines photographies anciennes, retirées au XX<sup>e</sup> siècle, pour lesquelles on peut également mentionner le nom de la personne responsable du retraitage.

• Certains documents (tels la plupart des dessins, des photographies, des épreuves d'artistes...) n'ont été ni édités, ni diffusés. Dans ce cas, les données concernant l'*adresse* bibliographique se limiteront à la date et éventuellement à l'impression.

• La *description matérielle* d'un document iconographique précise, outre le nombre de documents et/ou de feuilles dans le cas de traitement par ensemble, la ou les techniques utilisées, le support du document, la notion de couleur et le format. Lorsque le document a une fonction particulière (c'est le cas, par exemple, de l'imagerie : menu, carte de vœux, étiquette...), on indiquera également de quel type de document il s'agit.

Mais quelle est la véritable spécificité de l'image dite fixe ? Sans doute d'être produite en très grand nombre. Toute l'originalité du catalogage de l'image repose dans le choix de traitement adopté. Si la description de chaque épreuve d'essai d'une affiche de Toulouse-Lautrec s'impose, ce traitement pièce par pièce découragerait plus d'un bibliothécaire possédant des milliers de documents iconographiques. Par ailleurs, les images elles-mêmes sont très souvent liées à un ensemble : album de photographies, suite d'estampes, livre ou périodique illustré, portfolio, campagne publicitaire...

Choisir de cataloguer pièce par pièce ou par ensemble – qu'il soit factice (lot d'images constitué par un collectionneur, un marchand ou l'établissement possesseur) ou non factice (ensemble éditorial) – c'est choisir chaque fois le traitement qui réalise la meilleure harmonie entre finesse et efficacité de la description.

Le scénario de traitement devra également tenir compte des options communes à tout autre type de documents, à savoir :

– le niveau de description complet, moyen ou minimum ;

– les possibilités de dépouillement d'un ensemble au moyen du catalogage à niveaux ou de la création de nouvelles notices.

Ainsi pourra-t-on décrire chaque pièce d'une série de façon succincte ou cataloguer l'ensemble selon une description moyenne, voire minimale...

Ces multiples combinaisons autorisent à la fois une grande souplesse et une richesse dans le catalogage des images. Entre la description la plus complète d'un document et la notice d'ensemble minimale, proche du signalement, chaque catalogueur fabriquera le scénario de description approprié à son fonds.

La valeur du document, l'homogénéité des données bibliographiques (auteur, éditeur, date, sujet, etc.) et principalement le souci de *catalogage partagé* seront des critères déterminants.

Un autre aspect de la description d'une image concerne son contenu iconographique. Schématiquement, deux méthodes s'affrontent : celle qui repose sur un inventaire des éléments visibles de l'image (description) et celle qui définit son sujet (indexation).

Si, traditionnellement, la première est pratiquée par les historiens d'art, les musées et les centres de recherche et la seconde par les bibliothèques et les centres de documentation, bon nombre d'établissements ont adopté un système mixte : interpréter tout en décrivant.

Ce débat est pourtant devenu de plus en plus obsolète : les supports optiques de consultation permettent le « feuilletage » d'un grand nombre d'images et la gestion informatisée du vocabulaire nécessite un gros investissement en contrôle de l'information. Tout ceci incite les catalogueurs à limiter leur description.

Les expériences menées par la *Library of Congress*, la Bibliothèque nationale de France (au département des Estampes et de la Photographie), la Bibliothèque publique d'information montrent qu'il n'y a ni obstacle intellectuel, ni obstacle technique à l'utilisation de vocabulaires conçus à l'origine pour indexer des textes (c'est le cas de RAMEAU dans le domaine encyclopédique). Cependant, des ajouts de vocabulaire plus descriptif ou des liens plus riches dans le vocabulaire et des adaptations sont toutefois indispensa-

bles. Citons le cas des édifices représentés par des centaines ou des milliers de documents, pour lesquels devront être ajoutés des termes plus fins (par exemple, façade) que ceux utilisés pour indexer un ouvrage sur le même bâtiment.

Enfin, la notion de genre iconographique (paysage, scène historique, figure allégorique...) vient compléter le sujet de l'image et représente ici aussi un accès privilégié.

Peut-on espérer partager un jour les ressources iconographiques (des représentations du travail des enfants à *la Femme de Putiphar* en passant par des paysages de campagne anglaise au XIX<sup>e</sup> siècle) ? Les bibliothèques doivent mettre toutes les chances de leur côté en harmonisant leurs pratiques et leur vocabulaire. « L'enjeu est de taille mais l'objectif accessible !... »

### *Catalogage de l'estampe présentée en illustration*

Vue du jardin de la Bastille : où se promenaient [sic] quelques prisonniers prix du bas de Mr de Launay / dessiné d'après nature le 25 juillet 1789 par Guyot... – A Paris : chez Guyot, 1789. – 1 est. : eau-forte, outils, coul. au repérage ; ov. 12,5 x 15 cm (im.). Inventaire du fonds français, 357.

Scènes historiques – 1789-1799

Paris – Prison de la Bastille – Démolition. Trophées d'armes (ornement)